

Règlement Trail des Chioures 2025

1 - L'Association "Les Brancassiers" organise le **dimanche 7 septembre 2025** trois courses ouvertes, composée de 3 parcours et 4 courses : un 23 km à partir de la catégorie espoir, un 13 km à partir de la catégorie junior (En solo et en duo) et un de 8 km à partir de la catégorie Cadet.

2 - Départ à 8 h 00 sur la place du village de Saint Pancrasse, Plateau des Petites Roches pour le 23km et 9h pour le 13km et le 8km.

3 - Arrivée sur la place du village de Saint Pancrasse.

4 - Les parcours empruntent des sentiers et chemins de terre dans un cadre exceptionnel au pied du Bec Charvet et de la Dent de Crolles. Le 8 km et le 13 km sont des circuits balisés sans barrière horaire. Le 23 km comprendra une barrière horaire au 15ème km (10h30). Le système de balisage sera organisé avec des rubalises attachées aux arbres ou des fanions (système réutilisable préservant l'environnement).

Duo 13 km : Le départ est commun avec le 13 km solo, le dimanche 7 septembre 2025 à 09h00.

Les participants s'engagent à rester groupés en duo (moins de 100 m entre les deux participant(e)s sous peine de sanction (non classement).

5 - Les inscriptions s'effectuent en ligne via le site Internet sportsnconnect.com de la société Chronospheres avec paiement en ligne à partir d'une plate-forme bancaire sécurisée, avant le samedi 6 septembre 2025 à minuit.

6 - Toute inscription à une des trois courses est soumise à la présentation obligatoire par le participant à l'organisateur :

- d'une **licence Athlé** Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées),

- ou d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - o Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - o Fédération française du sport adapté (FFSA),

Règlement Trail des Chioures 2025

- o Fédération française handisport (FFH),
- o Fédération sportive de la police nationale (FSPN), o Fédération sportive des ASPTT,
- o Fédération sportive et culturelle de France(FSCF),
- o Fédération sportive et gymnique du travail(FSGT),
- o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),

- ou **pour les majeurs d'un parcours prévention santé** de moins 3 mois à remplir ici : <https://pps.athle.fr/>

- ou (pour les mineurs) d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat.

7 - Le prix de l'inscription est fixé à 20 € pour le parcours solo de 23 km, 10 € pour celui de 13 km, 20 € pour le duo du parcours du 13 km et 8 € pour celui de 8 km pour une inscription en ligne.

Les **tarifs seront à prix privilégiés jusqu'au 24 août 00H00**, au-delà le tarif du 23km passe de 20 € à 25 €, le tarif du 13km 'Solo' passe de 10 € à 14€ et le tarif du 13km 'Duo' passe de 20 € à 28 €.

Inscription des courses enfants sur place entre 8h00 et 11h00. Retrait des dossards à partir de 8 heures.

8 - Quatre ravitaillements sont prévus pour le parcours de 23 km : Le vieux frêne (liquide), Le Baure (solide et liquide), Malissard (liquide), Les Ayes (solide et liquide)
Trois ravitaillements sont prévus pour le parcours de 13 km : Le Baure (solide et liquide), Malissard (liquide), Les Ayes (solide et liquide)
Un ravitaillement est prévu pour le parcours de 8 km : Le Baure (solide et liquide)

9 - Pendant toute la durée de la course, aucune personne non inscrite, ne portant pas de dossard, ne sera autorisée à emprunter le parcours.

10 - La sécurité est assurée par des signaleurs mis en place par l'organisation qui veillent à la sécurité des concurrents et au bon fonctionnement de l'épreuve. L'assistance médicale est assurée par une équipe médicale professionnelle (La Fédération Française de Sauvetage et Secourisme Pontoise).

Règlement Trail des Chioures 2025

Chaque participant se doit de signaler un coureur en détresse aux signaleurs présents sur le parcours.

11 - Le chronométrage des épreuves ainsi que les classements par catégorie seront effectués par un chronométreur officiel hors stade.

12 - Les participants assurés par une fédération bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

13 - Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile et protection juridique souscrite auprès de la MAIF.

14 - Récompenses : Récompenses à tous les inscrits, aux trois premiers du 23km pour catégorie H et F, aux trois premiers du 13km pour catégorie H et F, et les trois premiers du 8km pour catégorie H et F. Seul, le 1er duo des Chioures sur le 13km mixte et scratch sera récompensé.

15 - En cas de mauvais temps ou toute autre condition pouvant nuire à la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler une ou plusieurs épreuves.

16 - 2 parcours enfants sont proposés. 1€ l'inscription le matin même à partir de 8h et avant 11h00 pour un départ à 11h15. Pour les enfants nés entre 2011 et 2014 : circuit de 2 km (avec dénivelé). Pour les enfants nés entre 2015 et 2020, circuit de 700 m (avec dénivelé).

17 - Le parcours de 13 km est inscrit au Challenge Intercommunal du Grésivaudan (Règlement sur <http://www.le-gresivaudan.fr>) et le parcours de 8 km l'est aussi pour les Cadets et Juniors.

18 – Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite « informatique et libertés », l'organisateur informe les participants, par cet écrit, que les résultats pourront être publiés sur le site internet du Trail des Chioures, du Challenge Intercommunal du Grésivaudan et sur celui de la FFA. Si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur, le président de la ComCom du Grésivaudan et le cas échéant la FFA à l'adresse électronique suivante : cil@athle.fr.

19 – Tout concurrent renonce à se prévaloir du droit à l'image relatif à l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image et adresse mail, il autorise sans réserve l'organisation et ses partenaires à communiquer sous forme de newsletters.

Règlement Trail des Chioures 2025

20 – Conformément à la loi n° 78-17 « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès (article 34 à 38) de rectification et de suppression (article 26) des données qui vous concernent.

Pour l'exercer, vous devez contacter l'organisation et ses partenaires. Vous pouvez également à tout moment demander de ne plus recevoir de mail.

21 – Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, ou après l'épreuve, découlant du non-respect de ce règlement.

22 -Renseignements :

lecrossdeschioures@gmail.com - www.lesbrancassiers.com